

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : M.GILLARDET
Tél. : : 04.84.35.42.76
N°410-2012A

Marseille le , 12 SEP. 2013

AVIS D'ENQUETE

Société BOUSSARD SUD à Saint Martin de Crau (13)

En exécution de l'arrêté du Préfet n°410-2012 A du 9 septembre 2013, il sera procédé sur le territoire des communes de Saint-Martin-de-Crau et d'Arles à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société BOUSSARD SUD, dont le siège social est situé Quartier Lagoubbran rue des Boucheries 83000 Toulon, en vue d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique composée de deux bâtiments situés au lieu dit Mas de Leuze 13310 Saint-Martin-de-Crau

Ce projet de plateforme logistique sera dédié aux activités de logistique et de stockage consistant essentiellement à :

- réceptionner et stocker les marchandises
- préparer et expédier des commandes
- assurer la gestion administrative des stocks et des flux.

Les principaux produits stockés seront :

- des matières combustibles sous forme de produits de grande consommation
- des polymères sous forme de matières premières
- des matières plastiques sous forme de produits finis et semi-finis.

Ce dossier contient une étude d'impact, et le public peut consulter un résumé technique du projet, sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 5 juillet 2013 qui est consultable à la même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, Direction des Collectivités Locales et de l'Utilité Publique, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, Boulevard Paul Peytral 13282 Marseille Cedex 20.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Albert MOUTTE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées DDE- retraité titulaire et Monsieur Christian MONTFORT Ingénieur INSA Lyon, retraité du Port Autonome de Marseille en tant que suppléant.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies de Saint Martin de Crau et d'Arles, pour une durée de 33 jours **du lundi 7 octobre 2013 au vendredi 8 novembre 2013 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Martin de Crau **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Saint-Martin-de-Crau, dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Albert MOUTTE recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

SAINT MARTIN DE CRAU : Pôle Aménagement/Service Technique Avenue de la Plaisance (13300)

- le **lundi 7 octobre 2013 de 9h à 12h**
- le **mardi 15 octobre 2013 de 13h30 à 17h30**
- le **lundi 21 octobre 2013 de 9h à 12h**
- le **mercredi 30 octobre 2013 de 13h30 à 17h30**
- le **vendredi 8 novembre 2013 de 13h30 à 16h30**

ARLES : Service de l'Atelier d'Urbanisme Direction de l'Aménagement du Territoire 5 rue du Cloître Escalier A 1^{er} étage 13637 BP90196 13637 ARLES Cedex

Le dossier est consultable à la même adresse Escalier B 2ième étage.

- le **mardi 8 octobre 2013 de 8h30 à 12h**
- le **mercredi 16 octobre 2013 de 8h30 à 12h**
- le **mardi 22 octobre 2013 de 13h30 à 16h30**
- le **jeudi 31 octobre 2013 de 8h30 à 12h**
- le **jeudi 7 novembre 2013 de 13h30 à 16h30**

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles du demandeur, ainsi que des rapports et conclusions motivés du commissaire enquêteur, auprès des mairies concernées, ainsi que sur le site internet de la Préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant au moins un an après la date de clôture de l'enquête.

Un avis reprenant les dispositions de l'article R123-9 du code l'environnement sera affiché par les maires d'Arles et de Saint Martin de Crau **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi que dans un rayon de 2 kms autour de l'établissement, et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Ce même avis sera affiché par l'exploitant, conformément aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable du projet est Monsieur Stéphane DOL chargé de développement de la SCI BOUSSARD SUD tél : 04.90.47.89.23 et 04.90.47.89.24

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Marseille, le 12 SEP. 2013

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau.
Gilles BERTOTHY